SÉANCE ORDINAIRE
Du 14 mars 2016

* * * *

SÉANCE OUVERTE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 1er Février 2016
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1er Février 2016

PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
Le maire quitte la salle
Monsieur Bernard Sénéchal, prend la présidence des débats, en tant que doyen d'âge. Il lui revient la tâche de présenter le compte administratif de l'exercice 2015, à savoir :

Section d'Investissement :
Dépenses
Dépenses réalisées : 341 917.10 €
Restes à réaliser 153 593.93 €

Recettes
Recettes réalisées : 307 161.30 €
Reste à réaliser 43 696.41 €

Section Fonctionnement :
Dépenses : 795 061.34 €
Recettes : 1 046 952.77 € + 562 119.41€ soit 1 609 072.18 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement - 34 755.80 €
Fonctionnement 814 010.84 €
Résultat global 779 255.04 €

M. Sénéchal propose aux membres du conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2015, ce qui est fait à l'unanimité
Il présente ensuite les restes à réaliser, en dépenses et recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Logiciels informatique	2 163.58 €	
Achat matériel INFORMATIQUE	2 293.90 €	4 000.00€
Installation mobilier cantine	7 099.79 €	
VITRAUX Eglise	67 104.79 €	28 139.32 €
Porte Foyer Rural	2 587.37 €	
Travaux voirie	46 612.34 €	11 557.09 €
Installation Poteau Incendie	2 215.16 €	
Achat camion	17 000.00€	
Bétoire Neufmesnil Frais d'études	4 365.00€	
Sente piétonne route de Becquigny	2 152.00€	
TOTAL	**153 593.93 €**	**43 696.41 €**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
Le compte de Gestion 2015 de Monsieur le Receveur est en tous points identiques au compte administratif 2015.
En conséquence, le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2015

VOTE DES SUBVENTIONS & INDEMNITÉS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes demandes de subventions, et suite à la réunion de la commission, décide à l'unanimité, d'inscrire au Budget Primitif 2016 les crédits suivants :

Comité des Fêtes : Subvention de	**5 200 €**
Club des Aînés : Subvention de	**6 000 €** destinée à l'organisation des goûters mensuels, du repas de fin d'année
A.C.P.G.-C.A.T.M. : Subvention	**600 €**
Football Club : Subvention de	**3 750 €**
Association Foyer Rural : Subvention de	**1 000 €**
Association Foyer Rural : Subvention exceptionnelle de	**600 €**
Société de Musique « La Renaissance » : Subvention de	**800 €**
Foyer des sourds de la Région Rouennaise : Subvention de	**150 €**
Chorale de LIMESY : Subvention de	**600 €**
Micro seniors : Subvention de	**1 200 €**
LIMESI'ART : subvention de	**250 €**
LA GRANGE : subvention de	**400 €**
CCAS : Subvention de	**2 500 €**
AFM TELETHON :	**400 €**

Ecole Sainte Isabelle :

Il conviendra de délibérer pour attribuer une aide en fonction des effectifs fréquentant cet établissement, cette aide financière est calculée au prorata du nombre d'enfants de Limésy scolarisés.

Subvention de fonctionnement :	62 € x 23 enfant =	**1 426 €**
Subvention de Noël classe maternelle :	15 € x 7 enfant =	**105 €**

Coopérative scolaire École Albert Malet :

- Noël enfants de maternelle : 63 enfants x 15 € = (en fonction du nombre d'enfants en maternelle au moment de Noël) **945 €**
- Sorties éducatives : 6 classes x 250 € = **1 500 €**
- Bibliothèques des classes : 6 classes x 150 €= **900 €**

AMSAC (Association Austreberthe multi-services) : Subvention de **100 €**

ASSOCIATION D'AIDE À LA PERSONNE (ADMR) : Subvention de **150 €**

CLIC SEINE AUSTREBERTHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la cotisation à l'unanimité au Centre Local d'Information et de coordination pour l'année 2016 au taux de 0.23€ x 1473 habitants soit un montant de **338.79€**

FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 400 €

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la participation au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2016 au taux de 0.23€ x 1 473 habitants, soit un montant de **338.79 €.**

INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de cette subvention de 119,55€ au profit de la paroisse de Pavilly.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'AGENCE POSTALE - Demande de SUBVENTION

Suite à l'étude du cabinet FREMICOURT et au dépôt du calendrier AD'AP, des travaux de mise en accessibilité sont programmés. Ces travaux consistent en la création d'une rampe d'accès extérieure en sol dur, avec chasse roue et garde-corps, connecté à un stationnement MPR et de la suppression du SAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à demander les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux d'aménagements de mise en accessibilité de l'agence postale

- à inscrire la somme nécessaire au budget 2016
- à compléter tous les dossiers de demande de subvention près de la Préfecture
- à signer les pièces administratives correspondantes.

DÉLIBÉRATION ETUDES ET DEMANDES DE SUBVENTION NOUVELLE ECOLE

Concernant la nouvelle école, un cabinet d'architecte a réalisé le relevé des métrés de l'existant, et a réalisé, en cohérence avec le schéma d'orientation joint au PLU, réflexion menée en 2010 par le CAUE.
Cette pré-étude a permis de mettre en avant et conforter une partie restructuration et une partie neuve sur du foncier appartenant à la commune. De plus elle a permis de dégager une enveloppe globale pour l'opération.
La suite de la démarche consiste en l'appel à candidature puis appel à maitrise d'œuvre, pour retenir un cabinet d'architecture visant à finaliser le projet.
Cette démarche va être réalisée avec l'aide et le soutien de l'ATD (Agence Technique Départementale)
Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à réaliser toutes publicités nécessaires pour ces différentes démarches.
- à signer toute les pièces nécessaires,
- à compléter ou remplir tous dossiers de subventions près de la préfecture, du département, sur les fonds européens disponibles dans le cadre de la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population, de fonds parlementaires…etc.
- à'inscrire les sommes nécessaires à ces frais d'étude au budget 2016.

DÉLIBÉRATION « ZÉRO PHYTO » DANS LE CADRE DU 10ème PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU

Par courrier en date du 29 janvier 2016, la Com Com informe la commune que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 10ème programme de financement des activités liées à l'eau potable (construction de la nouvelle station de pompage) exige que l'ensemble des membres d'une collectivité sollicitant une subvention soit engagé dans une « démarche zéro phyto »
Ils demandent donc que la commune s'engage sur cette démarche, à savoir, ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les espaces publics à l'exception du cimetière et du stade.
Le personnel technique est inscrit à la formation intitulée « S'approprier les techniques d'entretien des espaces public sans produits phytosanitaires » programmée par le BAC de Limésy.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'engager dans une démarche « zéro phyto »

DÉLIBÉRATION REFUS DU TRACÉ DE LA LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDE (LNPN)

M. le maire rappelle au Conseil que la Commune est membre de l'Association « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix » qui se positionne en faveur de cette nouvelle ligne, mais seulement dans la mesure où elle se traduit par la modernisation de la ligne existante ; l'association étant donc contre un nouveau tracé entrainant une nouvelle emprise foncière.
M. le maire rappelle les conséquences d'un tel projet sur notre territoire :
- Accentuation des risques « inondation » et « ruissellement »,
- Aggravation des nuisances sonores,
- Saturation d'infrastructures (A150, A151, lignes à haute tension …),
- Destruction de 400 hectares de terres agricoles,
- Dévalorisation du patrimoine,
- Investissement public estimé à 900 millions d'euros pour gagner moins de 5 minutes.

Une pétition diffusée sur 1'ensemble des Communes membres a déjà permis de recueillir 2500 signatures contre le nouveau tronçon.
M. le maire expose les démarches effectuées par l'association et invite les membres du conseil à voter « oui à la LNPN mais NON à un nouveau tracé », soit en faveur d'un renforcement de la ligne existante.
Après en avoir délibéré, les conseillers se prononcent à l'unanimité en faveur du « oui à la LNPN mais NON à un nouveau tracé entre ROUEN et YVETOT ».

DEPLOIEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire donne lecture du projet du SDE76 consistant à créer une infrastructure de recharge pour véhicule électrique dont l'implantation définitive sera réfléchie avec le SDE et donne lecture du projet de convention établi par les services du SDE76.

Suite à cet exposé, après avoir constaté que l'ensemble de l'investissement et des frais de fonctionnement seront à la charge du Syndicat SDE76, qu'un coût 0 reste à la charge de la commune. Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité des Membres présents cette délibération, le Conseil Municipal :

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation du projet de délibération mise en souterrain et effacement de réseaux rue du Petit Mouton
Monsieur le Maire présente l'avant-projet concernant l'effacement des réseaux pour un montant total de 174509.38€ TTC dont 121 738.83€ à la charge du SDE et 52 770.55€ à la charge de la commune.
Après avoir fait un tour de table, l'ensemble des membres du conseil municipal décide de reporter ces travaux ultérieurement. Un courrier sera fait pour en informer le SDE.

Comité développement durable : Présentation
Lors de la première réunion de la commission déchets d'avril 2015, il avait été évoqué plusieurs.
Ces actions sont à poursuivre et l'idée serait de les élargir au développement durable.
Quelques nouvelles propositions ont été évoquées.
Il est proposé au conseil municipal d'élargir ce comité aux Limésiens volontaires et sensibles aux questions environnementales.

Information sur le livret des nouveaux arrivants
L'adjointe à la commission communication fait une présentation rapide des quelques modifications apportées au livret qui est remis aux nouveaux arrivants.

Prochaine réunion
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu en principe le Lundi 4 avril pour le vote du budget. Actuellement nous n'avons toujours pas les dotations ni le tableau des taxes. Le budget doit être voté pour le 15 avril et transmis à la préfecture pour le 30 avril.